



À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 22 octobre 2024 à 18 h 30 et à laquelle :

**Sont présents(es) :** M. Richard Belhumeur, Maire  
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1  
M. Richard Dion, Conseiller au poste 2  
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3  
Mme Élyse Fafard, Conseillère au poste 4  
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5  
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

Le greffier de la séance fait mention que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil en date du 18 octobre 2024.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Entente de principe sur la convention collective
2. Période de questions
3. Levée de la séance

### **1. ENTENTE DE PRINCIPE SUR LA CONVENTION COLLECTIVE**

**13-10-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective de travail entre la Municipalité de Saint-Cuthbert et ses employés membres de la section locale 5189 du *Syndicat canadien de la fonction publique* est échuë depuis le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de principe a été conclue le 17 octobre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'entente de principe conclue entre les représentants de la Municipalité de Saint-Cuthbert et les représentants du *Syndicat canadien de la fonction publique*, section locale 5189;

**QUE** le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert, la convention collective ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 18 h 32 et aucune question n'est posée.

## **3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**14-10-2024**

Il est proposé par M. Vincent Bergeron et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité.

*Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Richard Belhumeur, maire



---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.



---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier